

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Décret du 3 janvier 2018 portant promotions et nominations dans la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> section des officiers généraux

NOR : INTJ1731825D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et de la ministre des armées,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

#### GENDARMERIE NATIONALE

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont promus ou nommés dans la 1<sup>re</sup> section des officiers généraux :

#### *Au grade de général de division*

Pour prendre rang du 1<sup>er</sup> février 2018

M. le général de brigade Pidoux (Michel, Jean-François), maintenu dans ses fonctions de commandant en second de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, commandant en second de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud.

M. le général de brigade Thomas (Thierry), maintenu dans ses fonctions de sous-directeur de la politique des ressources humaines de la direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

M. le général de brigade Lecouffe (Jean-Philippe, Christophe), maintenu dans ses fonctions de sous-directeur de la police judiciaire de la direction des opérations et de l'emploi de la gendarmerie nationale.

#### *Au grade de général de brigade*

Pour prendre rang du 1<sup>er</sup> février 2018

M. le colonel Aubert (Patrick, Maurice, Hugues), maintenu dans ses fonctions de sous-directeur de l'accompagnement du personnel de la direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

M. le colonel Lettermann (Jean, Valéry), maintenu dans ses fonctions de commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Occitanie pour les groupements de gendarmerie départementale de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales.

M. le colonel Aubanel (Frédéric, André), maintenu dans ses fonctions de commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados, commandant adjoint de la région de gendarmerie de Normandie pour les groupements de gendarmerie départementale du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

M. le colonel Fortin (Didier, Léon, Gérard, Aristide), maintenu dans ses fonctions de commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Somme, commandant adjoint de la région de gendarmerie des Hauts-de-France pour les groupements de gendarmerie départementale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

M. le colonel Formell (Francis, Gérard), maintenu dans ses fonctions de commandant la gendarmerie des transports aériens.

M. le colonel Ott (Philippe, Marcel, Gabriel), maintenu dans ses fonctions de commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne – Rhône-Alpes pour les groupements de gendarmerie départementale de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

M. le colonel Langlois (Eric, Marie, François, Roger, Hugues), maintenu dans ses fonctions de commandant le groupement de gendarmerie départementale du Doubs, commandant adjoint de la région de gendarmerie

Bourgogne – Franche-Comté pour les groupements de gendarmerie départementale du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

**Art. 2.** – Est nommé dans la 2<sup>e</sup> section des officiers généraux :

*Au grade de général de brigade*

Pour prendre rang du 13 janvier 2018

M. le colonel Salort (Alain, Guy).

**Art. 3.** – Le Premier ministre, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et la ministre des armées sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 janvier 2018.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
EDOUARD PHILIPPE

*Le ministre d'Etat,  
ministre de l'intérieur,*  
GÉRARD COLLOMB

*La ministre des armées,*  
FLORENCE PARLY